



VERS UNE
STRATÉGIE NATIONALE
D'URBANISME
ET D'AMÉNAGEMENT
DES TERRITOIRES

COMPTE RENDU
RENCONTRE RÉGIONALE

RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Le lundi 23 août 2021, 9 h
Vidéoconférence

Personnes participantes

Représentants du MAMH

- M. Alexandre Lambert — Conseiller politique
- M. Martin Desrochers — Directeur général des mandats stratégiques
- M. Stéphane Bouchard — Sous-ministre adjoint à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire

Représentants des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales

- M. Claude Lebel — Préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. Harold Noël — Préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans
- M^{me} Odile Comeau — Préfète de la MRC de Charlevoix-Est

Représentants des organismes régionaux

- M. Alexandre Turgeon — Directeur général et vice-président exécutif, Conseil régional de l'environnement
- M. Étienne Grandmont — Directeur général, Accès transports viables (en remplacement de Martial Van Neste, président)
- M^{me} Jacynthe Gagnon — Présidente de l'Union des producteurs agricoles, Capitale-Nationale-Côte-Nord
- M. Mitchell Dion — Office de tourisme de Charlevoix (en remplacement de M. Martin Dufour, président)
- M^{me} Mariane Julien — Coordinatrice de la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV)
- M. Pierre Lanthier — Pôle d'économie sociale de la Capitale-Nationale (en remplacement de Félix Bussièrès, directeur général)
- M. Vincent Lévesque — Directeur général du Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec (en remplacement de Gaétan Boudreault, président)

Députés

- M^{me} Catherine Desjardins — Attachée politique (en remplacement de Catherine Dorion, députée de Taschereau)
- M. Dave Gravel — Conseiller politique à la Capitale-Nationale (en remplacement de Geneviève Guilbault, députée de Louis-Hébert)
- M^{me} Joëlle Boutin — Députée de Jean-Talon
- M. Mario Dubé — Directeur du bureau de comté (en remplacement d'Éric Caire, député de La Peltrie)

Animateur

- M. Yannick Routhier

Sujets	Résumé des propos
Accueil et introduction	<p>L'animateur accueille les personnes invitées et explique les modalités de fonctionnement de la rencontre.</p> <p>M. Alexandre Lambert souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les personnes réunies de leur présence et de leur implication dans la démarche.</p>
Présentation du document de consultation	<p>M. Stéphane Bouchard présente les grandes lignes du document de consultation et soumet aux participants quelques questions pour lancer la période d'échanges.</p>
Échanges entre les personnes participantes	<p>La période d'échanges débute à 9 h 45.</p>
Commentaires généraux	<p>Dans le cadre de la rencontre, les commentaires généraux suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie devrait présenter des cas concrets d'aménagements à proscrire. • La Stratégie doit être une politique gouvernementale avec un plan d'action qui inclut l'ensemble des parties prenantes en aménagement, notamment les ministères et organismes (MO). • Un levier financier devra être prévu pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Les petites municipalités n'ont généralement pas les moyens financiers pour acquérir l'expertise nécessaire. • Pour mobiliser les parties prenantes de la Stratégie, le plan d'action doit prévoir une mise en action rapide, idéalement dès 2022. • La Stratégie devrait viser la mise en place d'espaces communs de réflexion entre les communautés afin de permettre aux citoyens de se prononcer sur la localisation d'une infrastructure collective, par exemple.
• Vision	<p>Concernant la vision, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vision doit être globale et cohérente pour s'appliquer à l'ensemble des MO. Certaines cibles devraient être partagées avec celles des politiques connexes des autres MO. • La vision doit être commune et territorialisée.
• Axe 1 : Gouvernance	<p>Concernant l'Axe 1, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faut prendre en compte l'ensemble des décisions gouvernementales et s'assurer d'être cohérent par rapport aux objectifs de la Stratégie. • La Stratégie demandera une action concertée entre les MO; il faudrait éviter de travailler en vase clos. Le MAMH ne peut pas à lui seul mettre en œuvre la Stratégie. • Il est proposé de fusionner le MAMH et le MTQ pour en faire un ministère de l'occupation du territoire. Une agence pourrait être créée, ayant comme but de planifier le développement des infrastructures routières et collectives à l'échelle du Québec. Cela permettrait de dépolitiser les décisions à cet égard. • Il existe actuellement des contradictions entre les différents règlements d'urbanisme et ceux qui sont mis en place par le gouvernement pour les sites patrimoniaux. • La localisation des équipements, des infrastructures et des services publics doit être optimale afin de réduire les externalités environnementales, sociales et économiques. • Les MRC et les municipalités n'ont pas suffisamment de ressources (ex. : financières, d'expertise). Des outils doivent être mis en place afin de diminuer la lourdeur administrative. • Un système de monitoring permettrait d'en savoir plus sur l'évolution des territoires en matière d'aménagement du territoire.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 2 : Croissance urbaine</p>	<p>Concernant l'Axe 2, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout le Québec serait gagnant à mieux aménager le territoire, tant sur le plan économique qu'environnemental. La dépendance à l'automobile constitue un important facteur d'appauvrissement, puisqu'elle contribue non seulement aux changements climatiques, mais engendre également des coûts importants pour l'ensemble de la société (ex. : entretien des infrastructures routières). • La dépendance à l'automobile est un bon indicateur d'un bon ou d'un mauvais aménagement. • Ce ne sont pas les déplacements régionaux et interrégionaux qui engorgent les routes, mais le navettage. • Certains propriétaires privés possèdent des terrains en milieux humides dont la valeur marchande est influencée par le changement de la réglementation. En effet, ces terrains ne peuvent être développés et, de surcroît, les propriétaires n'obtiennent pas de compensations financières. • Il est suggéré de mettre en place des moyens pour limiter l'éventuelle destruction des milieux humides, ou l'empiètement sur ceux-ci, notamment par leur rachat par le gouvernement. • Il est proposé de revoir l'idée de croissance urbaine et de parler plutôt de consolidation urbaine. Cette dernière vise l'amélioration des milieux de vie en les rendant plus attractifs, sans nécessairement en créer de nouveaux. • Le concept de forêt urbaine doit être plus intégré dans la planification du territoire, autant en matière d'aménagement urbain qu'en matière d'infrastructures routières (ex. : parcs urbains et grands axes autoroutiers).
<p>• Axe 3 : Milieux de vie</p>	<p>Concernant l'Axe 3, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement actuel du territoire engendre des effets négatifs sur la qualité de vie de la population, en raison de la présence de milieux de vie monofonctionnels dépourvus de services de proximité et dépendants de l'automobile. • L'aménagement du territoire devrait favoriser la création d'environnements favorables à la santé des citoyens. Les choix d'aménagement du territoire peuvent entraîner des inégalités sociales de santé. Il est proposé d'intégrer l'étude d'impact sur la santé (EIS) au sein de la Stratégie dans le but de minimiser les inégalités. • Le verdissement en milieu urbain est impératif pour lutter contre les changements climatiques et pour encourager les transports actifs. • Il est proposé de promouvoir l'alimentation de proximité dans le but de rendre nos environnements plus inclusifs, tout en permettant d'avoir un meilleur accès à des aliments sains. • Le patrimoine devrait être davantage pris en compte en aménagement, de façon à respecter l'identité des milieux et des quartiers. • L'aménagement du territoire est un bon moyen pour favoriser un mode de vie physiquement actif.
<p>• Axe 4 : Ruralité</p>	<p>Concernant l'Axe 4, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien que synonyme de croissance, l'agrotourisme est complémentaire aux activités agricoles. • La Stratégie devrait miser davantage sur les services environnementaux que procurent les forêts urbaines et privées, et donc encourager la protection et la mise en valeur des forêts. • Il est proposé de redéfinir le rôle des municipalités dans le développement durable de la forêt privée. De ce fait, il faudrait transférer les pouvoirs en matière d'abattage d'arbres aux MRC afin de limiter la multiplication des règlements applicables. • La périurbanité est perçue négativement, car elle est associée à l'étalement urbain. Or, les citoyens veulent habiter dans des milieux plus naturels ou ruraux, puisque ce sont des milieux attractifs. • La villégiature peut ultimement engendrer de l'étalement et la dégradation des écosystèmes lorsque les résidences de villégiature se transforment en résidences principales. De plus, la transformation de chalets en résidences occasionne divers problèmes en matière, par exemple, de navettage, de services publics et d'évaluation foncière. • La villégiature peut être encadrée à l'aide du schéma d'aménagement et de développement, mais le développement d'outils de monitoring pourrait grandement aider à la contrôler et à intervenir si nécessaire. • La vitalité des milieux ruraux doit contribuer à les mettre en valeur au lieu de favoriser leur étalement.

Sujets	Résumé des propos
<p>• Axe 5 : Finances et fiscalité</p>	<p>Concernant l’Axe 5, les commentaires suivants sont formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait revoir le ratio du financement du réseau autoroutier par rapport à celui du transport collectif et actif, ce dernier bénéficiant d’un financement moindre. De plus, le financement du transport collectif relève essentiellement du milieu municipal, tandis que le financement du réseau autoroutier relève du gouvernement, ce qui en fait un système à deux poids, deux mesures. • L’évaluation foncière comme seul moyen de financement des municipalités constitue un problème majeur pour la protection des milieux naturels et agricoles. Il faut revoir la fiscalité municipale pour diversifier les sources de revenus. • Les municipalités rurales manquent de ressources financières pour répondre non seulement aux besoins de la population, mais aussi aux exigences du gouvernement. Plus le gouvernement complexifie les demandes qu’il adresse au milieu municipal, plus la demande d’expertise est importante.
<p>Prochaines étapes</p>	<p>Les comptes rendus des rencontres régionales seront publiés sur le site Web de la Stratégie.</p> <p>Les participants aux laboratoires d’innovation publique ont été rencontrés de nouveau au cours de l’été. Une prochaine rencontre est prévue le 31 août.</p> <p>Une consultation publique a lieu sur le Web, du 16 août au 10 septembre 2021¹.</p> <p>Les Premières Nations et les Inuits seront consultés une deuxième fois au cours du mois de septembre 2021.</p> <p>La rédaction de la Stratégie est prévue à l’automne, en vue d’une publication au printemps 2022.</p>
<p>Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 10 h 50 avec un mot de clôture de M. Alexandre Lambert.</p>

¹ À noter que le 8 septembre, le MAMH a annoncé la prolongation de celle-ci jusqu’au 17 septembre 2021.